



7e Secteur

# **Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissements**

**Séance du :**

**Mardi 2 Février 2021 à 15 h 00  
Salle des Mariages « Alain Decamps »**

Bastide Saint-Joseph 72 Rue Paul Coxe 13014 MARSEILLE  
tél. : 04 91 55 42 02



## CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mardi 2 février 2021

*La Séance est ouverte à 15 h 04, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7<sup>ème</sup> Secteur de Marseille.*

**Madame BAREILLE.**- Je tiens à vous rappeler que, durant la durée de l'urgence sanitaire, le quorum nécessaire à des organes délibérants est fixé au tiers des membres et non plus à la moitié, soit 17 membres. Je tiens à remercier les groupes ayant respecté ces règles.

Je vais demander à la benjamine du Conseil, Madame MAKHLOUFI, de procéder à l'appel.

*(Madame MAKHLOUFI procède à l'appel nominal des Conseillères et Conseillers d'arrondissements)*

### **- Approbation du compte rendu in extenso du jeudi 17 décembre 2020**

**Madame BAREILLE.**- Nous allons maintenant passer à l'approbation du compte rendu in extenso de la séance du 17 décembre 2020. Y a-t-il des observations ? *[Pas d'observation]*

Nous passons au vote.

*(Le compte rendu in extenso du jeudi 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité)*

Avant de débiter ce Conseil, permettez-moi de prendre la parole quelques minutes. Aujourd'hui, c'est le dernier Conseil d'arrondissements de notre Directeur Général des Services, Monsieur KOSKA, qui a occupé cette fonction depuis maintenant 4 ans. Etre Directeur Général des Services, que l'on appelle dans notre jargon DGS, c'est avoir un poste stratégique au sein d'une mairie. En effet, le DGS est celui qui s'assure, en sa qualité de responsable hiérarchique de l'administration, que tous les choix réalisés par le maire et sa majorité sont bien appliqués par tous les agents de la mairie et, bien évidemment, au service des habitants.

C'est aussi celui qui vérifie, sur de nombreux plans et dans de nombreux domaines, la manière dont les décisions politiques peuvent être mises en œuvre.

En résumé, le DGS est celui qui est chargé de trouver des solutions pour l'application la plus rapide et la plus rationnelle possible de toutes les idées qui sont portées par les élus. Une tâche qui n'est pas simple, bien évidemment, qui nécessite un gros investissement, de lourdes responsabilités, une loyauté sans faille, et un engagement constant afin que des résultats soient obtenus, et pour pouvoir occuper ce fauteuil sur le long terme.

Lors d'un changement de majorité, comme nous avons eu la chance de le connaître dans la Mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements, il arrive également que les liens soient tendus entre le nouveau Maire et le DGS. Je vous rassure : cela n'a pas du tout été le cas, bien au contraire.

Je tenais vraiment à saluer ce bon fonctionnement que nous avons réussi à trouver ensemble dans cette période qui, en plus, est si particulière.

Vous avez su, au fil des mois pendant lesquels nous avons été amenés à travailler ensemble, devenir une véritable personne de confiance, à qui nous n'avons pas hésité à demander son avis sur de nombreux sujets.

Aujourd'hui, c'est donc une page qui se tourne, et lors d'un départ d'un agent comme vous, Monsieur KOSKA, son travail mérite d'être toujours reconnu.

Le grand public ne connaît pas forcément la réalité de l'emploi dont vous avez eu la charge, mais il est essentiel. Il demande un investissement personnel, une disponibilité, ainsi qu'une force de travail, qui forcent le respect.

Sans une administration qui fonctionne, sans des agents motivés et efficaces sur le terrain et dans tous les services, sans des fonctionnaires soucieux de l'intérêt général plus que de l'intérêt particulier, la machinerie de la Mairie des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements tournerait sans doute moins vite et se ferait notamment au détriment de nos habitants.

Je tenais à vous rendre hommage, Monsieur KOSKA, à vous remercier chaleureusement à la fois pour l'engagement qui fut le vôtre sous l'ancienne majorité et pour l'état d'esprit dont vous avez fait preuve à mon encontre, depuis mon élection.

Je vous souhaite plein de bonnes choses et beaucoup de plaisir dans vos prochaines missions, et vous serez toujours le bienvenu ici.

Merci et bravo, Monsieur KOSKA.

*(Applaudissements)*

**Madame D'ANGIO.**- Je voudrais juste m'associer à vos propos, Madame le Maire, et remercier à mon tour, en tant qu'ancien Maire de ce secteur, Monsieur KOSKA, pour les trois années et demie passées à vos côtés, pour le travail que vous avez fourni au sein de cette Mairie. Ce n'était pas évident à votre arrivée. Je tiens également à m'associer aux propos de Madame le Maire et à vous remercier pour votre loyauté et votre implication au sein de cette Mairie, à mes côtés et aux côtés des élus de l'ancienne majorité.

**Madame BAREILLE.**- Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Monsieur DUDIEUZERE.**- Madame le Maire, mes chers collègues, avant que nous attaquions l'examen de l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissements qui devrait aller relativement vite puisqu'il n'y a que 9 rapports, je voudrais, si vous me le permettez, revenir deux minutes sur vos propos lors de votre entretien dans La Provence.

Je ne veux pas trop déroger à l'ordre du jour et répondre point par point à tout ce qui a été dit, même s'il est vrai qu'il y aurait beaucoup de choses à dire car, comme on dit chez nous, vous n'y êtes pas allée de main morte. Quand on lit, par exemple « le cabinet marchait en autarcie avec de la paranoïa », c'est un peu fort de café de dire cela. On pourra en reparler ultérieurement, si nécessaire.

Il y a quand même un point particulier sur lequel je voulais vous poser une question, au nom de tous mes collègues, et nous aimerions avoir une réponse parce que nous sommes quasiment sûr de la diffamation publique, quand vous dites : « Les frais de destruction de documents avaient augmenté ». On aimerait que vous nous montriez quels sont ces frais de destruction de documents parce que nous n'avons jamais demandé de détruire quoi que ce soit, à notre connaissance. Nous n'avons d'ailleurs pas de marché pour la destruction de documents. La seule chose que je connaisse, que je n'ai jamais vu en six ans, c'était la broyeuse que vous avez tous vue, qui est dans la coursive du secrétariat des élus, à côté de la photocopieuse. Et encore, je ne l'ai pas vu fonctionner très souvent. De temps en temps, Madame HABLOT détruisait quelques documents, mais c'est tout.

On aimerait que vous nous expliquiez précisément ce que vous entendez par les frais de destruction de documents qui ont augmenté.

**Madame BAREILLE.**- Monsieur DUDIEUZÈRE, comme vous l'avez dit, ce n'est pas dans le contexte de ce Conseil, donc je vous propose que nous en rediscutions ensemble, après.

**Monsieur ROSSI.**- Madame le Maire, mes chers collègues, d'abord je m'associe aux mots que vous avez prononcés à l'égard du DGS, comme tous ceux qui se sont prononcés. D'un coup, on rebondit sur autre chose, mais ce n'est pas à l'ordre du jour en soi. Je veux quand même dire que le Directeur Général des Services, c'est aussi le patron d'une équipe de fonctionnaires. Et, dans cette Mairie, il y a plusieurs centaines de fonctionnaires territoriaux qui sont au service, non pas de

tiers ou de x ou y, mais du service public. Et l'animateur, le chef d'orchestre qu'est le Directeur général a été, pendant toutes ces années, celui qui a fait tourner la boutique dans un contexte et des difficultés qui sont tous les jours un peu plus croissantes. Je voulais m'associer aux mots de celles et ceux qui les ont prononcés, et vous-même en votre qualité de Maire qui avez pris le relais, dans cette histoire-là, auprès du Directeur général, et lui dire qu'en tant que chef d'orchestre, en tant qu'animateur d'une équipe, vous avez tenu, dans des conditions pas simples, pas toujours les réponses adaptées en matière de personnel - d'ailleurs, cela continue, me semble-t-il -, toujours des difficultés de remplacement, toujours des difficultés de gens qui doivent occuper des postes qui devraient arriver et qui n'arrivent pas, toujours un surcroît de travail sur nos collègues fonctionnaires territoriaux qui tiennent la boutique dans des conditions d'autant plus difficiles que nous sommes en pleine période de Covid.

Monsieur le Directeur général, je veux vous saluer vous-même et l'ensemble des équipes de cette Mairie de secteur pour leur dévouement et le service qu'ils rendent à la population de ce territoire qui est plus grand qu'Aix-en-Provence, qui manque de moyens - qui manquait d'ailleurs de moyens antérieurement. En termes de moyens, je reconnais que c'est presque une constante. Mais, nous devrions quand même, un jour ou l'autre, faire en sorte que cette Mairie, et les fonctionnaires qui la composent, trouve les moyens les plus adéquats pour faire tourner la boutique et rendre le service public qui est celui que nous devons à celles et ceux qui résident sur ce territoire.

Madame le Maire, merci pour cet hommage. Je pense que le temps de la discussion qu'a évoquée Monsieur DUDIEUZERE viendra, et je le souhaite. Surtout que, maintenant, j'ai lu que le Maire de Marseille parlait d'audit. Alors, nous allons auditer partout, regarder partout, s'interpeller partout et, effectivement, cela a du sens de se poser les bonnes questions et d'y apporter surtout les bonnes réponses.

Je le dis avec d'autant plus de tendresse que le terme « diffamatoire » est un mot pour lequel il faut être prudent. D'ailleurs, si l'on se sent diffamé, la loi est là pour y répondre. Mais, la vie publique, c'est d'abord la confrontation. Viendra le temps d'ailleurs, et nous le souhaitons, que comme le fait le Maire de Marseille par territoire, un audit soit fait non pas sur la gestion antérieure, mais sur l'ensemble des besoins et de ce qui n'a pas été donné sur ce territoire parce que c'est bien de cela dont il s'agit. Et chacun battra sa coulpe. Si cela pouvait nous permettre d'avoir les outils nécessaires à un meilleur fonctionnement, sans s'invectiver. Et puis, s'il y a des fautes, des erreurs, des choses qui relèvent de la loi, la loi s'en occupera, c'est tout. La loi est là pour cela. Ici, il n'y a pas de juge, il n'y a pas de procureur, il y a encore moins de policier, me semble-t-il. Il y a bien quelques personnes qui pensent être les trois. Mais, dans un troupeau, il y a toujours une mule ou un mulet.

Aujourd'hui, il y a un homme qui a un mandat public, qui est vice-président de la Métropole et qui est Conseiller municipal. Il n'est pas gendarme ici, Monsieur DUDIEUZERE. C'était dans son ancienne vie professionnelle. Et d'ailleurs, quand on a été gendarme cinq étoiles, croyez-moi, je le souhaite à plein de monde. Mais, comme ils sont trois en France, il y a peu de clients dans cette affaire-là.

En tout cas, vous êtes vous-même un homme qui avait fait de la navigation, et cela vous va très bien ; souvent, vous naviguez à vue.

C'est fini pour moi. Madame le Maire, merci de cet hommage. Et je vous demande, au moment où cela arrivera, qu'il y ait une séance unique et spéciale sur les gestions et les manques de ce territoire ; ce qui nous permettra de le rendre public, ainsi que les confrontations politiques. Si quelqu'un se sent diffamé, insulté de quoi que ce soit, il y a un commissariat au Merlan, ce n'est pas compliqué : on tape à la porte, on dit « je me sens diffamé, je porte plainte ». Mais, sur ce sujet-là, je connais beaucoup de monde qui parlent de ce sujet, mais qui traduisent les choses d'une manière peu élégante. Je me rappelle quand même qu'il y a moins de temps que cela - mais il n'est pas là, donc je ne parle pas du Sénateur RAVIER, je le ferai en temps utile -, il y a des choses que l'on ne fait pas et il y a des choses où l'élégance devrait prendre le pas sur le temps politique.

Merci.

*(Applaudissements)*

**Madame BAREILLE.** - Merci, Monsieur ROSSI.

Je propose d'examiner les rapports de notre Conseil.

**RAPPORT N° 20-36486-DD - 21-001 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX  
- DIRECTION DE LA DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT - Société 3F Sud - Patio Raphaël PLS - Acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs PLS dans le 13ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**RAPPORT N° 20-36487-DD - 21-002 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX  
- DIRECTION DE LA DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT - Société 3F Sud - Patio Raphaël PLUS/PLAI - Acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs sociaux dans le 13ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Monsieur KOUBI-FLOTTE.** - Si vous me permettez, je vais présenter en même temps le premier et le deuxième rapport parce qu'ils ont le même objet. Ils portent sur deux emprunts différents pour deux montants différents, mais ils concernent la même opération.

La Mairie nous demande de nous positionner sur une garantie d'emprunt que la Mairie centrale projette d'accorder à une vente immobilière. Une société d'HLM, qui s'appelle la société 3FSud SA d'habitation à loyer modéré, envisage d'acquérir différents logements dans un même immeuble situé dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. C'est une réhabilitation d'un ancien immeuble qui s'appelle le Patio Raphaël, au sein duquel seront mélangés des logements sociaux et des logements d'accession qui ne sont pas des logements sociaux.

Le premier emprunt porte sur une somme de 377 383 euros.

Le deuxième emprunt porte sur une somme de 1 316 484 euros.

Dans les deux cas, la banque prêteuse est la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'avis est un avis négatif, pour la raison que l'on connaît depuis toujours : la surreprésentation du logement social dans notre secteur.

**Madame BAREILLE.** - Merci, Monsieur KOUBI-FLOTTE. Y a-t-il des prises de parole ?

**Monsieur BENFERS.** - Madame le Maire, mes chers collègues, j'entends l'avis porté par l'adjoint qui vient de présenter la délibération. Bien sûr, il est vrai qu'il y a énormément de logements sociaux dans le 13-14, mais aussi il y a de graves problèmes de logement. Je pense qu'au-delà de voter contre cette délibération, il faudrait réfléchir à l'état de nos logements ici, et faire en sorte que ce soit rééquilibré dans des secteurs qui, par le passé, ont bloqué la diversité des logements sociaux.

L'effet immédiat de bloquer ce vote pour valider la garantie de la Mairie centrale sur un emprunt serait encore de pénaliser les plus faibles d'entre nous, surtout dans cette situation de crise. Je voulais mettre l'accent sur cela.

**Monsieur ROSSI.** - Madame le Maire, non pas pour répondre à notre collègue Monsieur BENFERS, mais je vous rappelle, et vous le savez, que nos avis sont facultatifs et que c'est la Mairie de Marseille qui, dans tous les cas de figure, donnera l'élément majeur.

Le deuxième point est que l'avis se justifie notamment parce que nous sommes sur des garanties d'emprunt sur des équipements qui avaient vocation à être vendus, de nature privée, qui ne trouvent plus réponse et qui, quelque part, maquillent la densité et le nombre de logements sociaux que nous avons déjà en surnombre sur différents territoires. En termes clairs, l'alerte que fait la Mairie de secteur est de dire : si chaque fois que vous donnez un permis, quel qu'il soit, à une réservation foncière pour construire à l'accession à la propriété et que cela se transforme à la moitié de l'acquisition par le biais de VEFA ou que sais-je, de fait vous augmentez le parc social, et donc sa densité sur le territoire.

Cela a un deuxième effet, et vous le savez, il y a ici des gens qui connaissent bien ce secteur : les Hauts de Sainte-Marthe furent pendant très longtemps, notamment dans le cadre de la ZAC, mobilisés pour des acquisitions susceptibles d'être des accessions à la propriété. Et puis, petit à petit, ils se sont transformés, par le biais de VEFA, en structures sociales. Ce qui fait que des gens ont acheté un bien, pensant qu'ils allaient se trouver dans une configuration privée -ce qui est très noble de vouloir acquérir son propre appartement - et se retrouvent dans une situation où nous avons 50,

60, 70 % de logements sociaux dans une acquisition. Et cela n'a pas la même pratique parce que ceux qui gèrent, ils ne gèrent pas les parties communes de la même manière. Le turn-over est complètement différent. Et on trouve des gens qui deviennent assignés à résidence avec un crédit pour 25 ans. Je sais qu'il y a des gens à Marseille ou ailleurs, peut-être ici, qui changent de maison comme de chemise, c'est facile d'acheter, de vendre, mais il y a des gens qui, quand ils ont acheté un appartement pour 25 ans, ne changent pas. Si l'on se retrouve dans une opération privée qui devient parc social et que, pendant 25 ans, on reste bloqué, on appauvrit le territoire et on modifie la sociologie de ce territoire. Voilà la raison. Et d'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Monsieur BENFERS, je suis tout sauf amnésique. Vous non plus, j'espère, parce que ce n'est pas unilatéral, l'amnésie. Hier, avant-hier et aujourd'hui, c'est la réalité. Et il me semble que, dans l'engagement qui était le cœur du réacteur de ce qu'ont porté le général GALTIER et Marion BAREILLE et ceux qui les ont accompagnés, dont vous-même, c'était bien cet arrêt de constructions de cette nature-là et une répartition plus équitable sur les différents territoires. C'est cela qui nous a guidés. Ce n'est pas une opposition stérile, c'est la ligne droite et la continuité de positions qui étaient prises au moment d'une campagne, au moment d'une élection et au moment de l'exercice du pouvoir. Merci.

*(Applaudissements)*

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur ROSSI. Nous passons au vote sur le rapport n° 1.

*(Le rapport est rejeté – Vote pour du groupe Le Printemps Marseillais - Vote contre des groupes UVPM et Retrouvons Marseille)*

Rapport n° 2 :

*(Le rapport est rejeté – Vote pour du groupe Le Printemps Marseillais - Vote contre des groupes UVPM et Retrouvons Marseille)*

#### **RAPPORT N° 20-36272-DGAAVE - 21-003 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles élémentaires - Approbation de l'appel à projets. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Monsieur BRUMENT.**- Madame le Maire, le rapport n° 3 concerne l'approbation d'un appel à projets relatif à l'aménagement d'abris à vélos et trottinettes dans les écoles élémentaires de la Ville de Marseille.

Ces aménagements répondent à plusieurs attentes, notamment à celle d'apaiser la situation, à développer les mobilités douces en ville, à encourager, dès le plus jeune âge, les modes de déplacement doux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Alvéole développé par le Ministère de l'Ecologie en mai dernier. Pour réfléchir aux solutions de stationnement des vélos et des trottinettes devant les écoles, la municipalité souhaite une large concertation et mobilisation des acteurs et utilisateurs des établissements scolaires (enseignants, agents municipaux, parents d'élèves et élèves).

Notre groupe votera favorablement pour ce rapport.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BRUMENT. Nous avons bien évidemment besoin de ce genre d'équipements. Nous avons également des priorités dans notre secteur, et j'en profite pour interpellier notre élu, Monsieur BENFERS. Vous avez eu vent des incidents que l'on a pu avoir à l'école des Lilas. Depuis quelque temps, nous avons demandé qu'il y ait des brise-vues autour de l'école. J'ai envoyé un courrier le 25 novembre, j'attends toujours un retour. J'ai ce courrier avec moi, si vous pouvez le transmettre en main propre, afin que nous puissions avancer sur un sujet plus qu'important.

**Monsieur BENFERS.**- Bien volontiers.

**Madame BAREILLE.**- Nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

### **RAPPORT N° 21-36516-DRPDGAUFP - 21-004 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) - Mesures mises en oeuvre par la Ville de Marseille visant à la sécurisation et l'aménagement des espaces environnant les écoles. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Monsieur BRUMENT.**- Ce rapport est relatif à la sécurisation et à l'aménagement des abords des écoles.

La Ville de Marseille s'est fixé comme objectif, conjointement avec la Métropole, de mettre en sécurité les abords des écoles par la mise en place de différents dispositifs, comme la piétonisation, le barriérage, la mise en place d'une signalétique plus visible ou encore la régulation de la vitesse des véhicules avec la pose de ralentisseurs.

Elle souhaite aussi élargir les espaces piétons d'accès aux écoles pour éviter les attroupements de parents aux heures d'entrée et de sortie.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la réalisation de premières mesures d'expérimentation sur une dizaine d'écoles.

Il a également pour objet l'approbation de la création d'un groupe de travail pour formaliser le cahier des charges et lancer une étude de faisabilité d'une opération de requalification des espaces environnant les écoles sur toute la ville.

Ce plan de requalification s'inscrit dans la continuité de notre plan de sécurisation des établissements scolaires du 13-14, que nous avons lancé, avec vous Madame le Maire, en septembre dernier. Notre groupe votera donc favorablement pour ce rapport.

**Madame D'ANGIO.**- Quelques interrogations sur ce rapport. On parle de sécurisation des abords des établissements scolaires, et non pas des écoles en elles-mêmes. Et, vous l'avez dit tout à l'heure, il y a urgence dans nos établissements scolaires, à l'intérieur de nos écoles. Ce n'est pas pour dire qu'il n'y a pas urgence à l'extérieur. Mais, la question que je me pose aujourd'hui est que la majorité des parvis qui sont aux abords des écoles est transférée pour la plupart à la Métropole. C'est écrit d'ailleurs dans le rapport que la Mairie centrale enjoint la Métropole qui a cette compétence d'aménagement de voiries. Donc, est-ce que ce n'est pas plutôt à la Métropole d'investir de l'argent pour sécuriser l'ensemble des abords des écoles, et que la Ville de Marseille puisse utiliser l'argent dont elle dispose pour sécuriser l'intérieur des établissements scolaires ? Je vous remercie.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame D'ANGIO. Effectivement, la Métropole est au rendez-vous. J'ai envoyé un courrier à l'ensemble des directeurs des établissements de notre secteur pour leur demander quelles étaient leurs problématiques de sécurité aux abords de leurs écoles. Bien évidemment, cela concerne également des problèmes de voirie. Toutes ces doléances ont été remontées à la Mairie centrale et à la Métropole, selon leurs compétences. La Métropole a bien pris note, et nous sommes en train de travailler avec eux pour apporter des solutions aux écoles. Donc, nous pouvons compter sur la Métropole ; le sujet est bien pris en main.

Nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants – Abstention du groupe Retrouvons Marseille)*

### **RAPPORT N° 21-36568-DEGPC - 21-005 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAÎTRISE D'OUVRAGE - Approbation du principe des études et des travaux de désimpermeabilisation des cours d'école maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille - Approbation de l'appel à projets. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Monsieur BRUMENT.**- Ce rapport a pour objet l'approbation du principe des études et des travaux de « désimpermeabilisation » des cours d'écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille, ainsi que la validation de l'appel à projets intitulé « *Un coin de verdure pour la pluie* » de l'Agence de l'Eau.

Ces projets ont pour objectif de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et d'offrir des espaces de vie agréables et au confort climatique amélioré, en « désimperméabilisant », en réintroduisant de la biodiversité et en ayant une gestion plus rigoureuse du cycle de l'eau dans les cours des écoles de Marseille.

Pour mener à bien ces projets, les opérations se réaliseront en deux phases : une première phase sur deux écoles-pilotes, au cours de l'été 2021, et une seconde phase d'expérimentation élargie sur dix écoles.

Pour le financement des subventions, des subventions seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, notamment auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil régional et de l'Etat.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

**Madame BAREILLE.** - Merci, Monsieur BRUMENT. Nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

#### **RAPPORT N° 20-36321-DECV - 21-006 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET RISQUES - Programme de recherche CLIMED "Impact des changements climatiques sur la biodiversité et conséquences pour le fonctionnement d'un écosystème méditerranéen" - Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et Aix-Marseille Université nécessitant le maintien de l'occupation d'une parcelle de garrigue de la forêt communale de l'Etoile dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Madame BENAOUA.** - Madame le Maire, chers collègues, ce rapport concerne un programme de recherche « Impact des changements climatiques sur la biodiversité et conséquences pour le fonctionnement d'un écosystème méditerranéen ».

Il a pour objet l'approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et Aix-Marseille Université, renouvelant le maintien de l'occupation d'une parcelle de garrigue de la forêt communale de l'Etoile, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Cette convention de partenariat est conclue avec Aix-Marseille Université (AMU), au nom et pour le compte de l'Institut Méditerranéen de la Biodiversité et de l'Ecologie Marine et Continentale (IMBE).

Il conviendra également d'approuver, dans le cadre du présent partenariat, le renouvellement et la mise à disposition à titre précaire, révocable et gratuit, sur une durée de 4 ans, d'un terrain d'une surface de 1,8 hectare situé en forêt communale de l'Etoile, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement ; ce qui constitue un avantage en nature de 36 000 euros par an.

Un avis favorable est donné à ce rapport.

**Madame BAREILLE.** - Merci, Madame BENAOUA. Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité)*

#### **RAPPORT N° 20-36369-DAVC - 21-007 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE - SERVICE DES BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE - Création d'un groupe de travail sur l'évolution des Bureaux Municipaux de Proximité. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Madame BENKEDIA.** - Mes chers collègues, ce rapport porte sur la création d'un groupe de travail sur l'évolution des bureaux municipaux de proximité, plus communément appelés BMDP.

Le groupe de travail sera chargé d'établir des propositions d'évolution sur les axes suivants :



- évaluer le fonctionnement d'un BMDP ;
- repenser le rôle et les missions des BMDP ;
- réfléchir à la cohérence territoriale ;
- élaborer des projets au plus proche des besoins des usagers ;
- actualiser l'identité visuelle des BMDP.

Mes chers collègues, Madame le Maire, nous regrettons encore une fois que la Mairie de secteur ne puisse siéger aux côtés des douze membres du comité de pilotage. Nous devrions être consultés, effectivement. Mais, nous sommes tout de même des acteurs prioritaires de ce service public puisque notre secteur est en souffrance avec ses BMDP :

BMDP de La Rose : fermé. Le bâtiment n'est plus aux normes et le personnel trop souvent agressé.

BMDP Le Merlan : fermé par manque de personnel dû à la Covid.

BMDP Saint-Jérôme : fermé puisque les agents ne sont pas encore recrutés et des travaux non terminés.

Le BMDP qui se situe dans notre Mairie souffre également d'une logique de sur-fréquentation, avec une queue interminable.

Les bureaux de proximité ne doivent pas n'avoir que de proximité le nom et, pour ce rapport, Madame le Maire, je propose de s'abstenir.

**Madame BAREILLE**.- Merci, Madame BENKEDA. Madame D'ANGIO ?

**Madame D'ANGIO**.- Merci, Madame le Maire. Je voudrais avoir une précision quant au BMDP de Saint-Jérôme. Depuis des mois, pour ne pas dire des années, nous l'attendons. Le bureau de proximité de La Rose a fermé, il y a plusieurs années, pour des problèmes de locaux peut-être, mais pour des problèmes de sécurité, c'est certain, des agressions violentes sur le personnel.

J'ai entendu votre adjointe dire, tout à l'heure – c'est sûrement la réponse que vous avez eue de la Mairie centrale pour le BMDP de Saint-Jérôme - qu'ils n'ont pas encore recruté le personnel. A l'époque où nous étions dans cette Mairie, l'ancien adjoint, Monsieur SPERLING, qui faisait partie de votre équipe politique, nous avait signalé que les agents qui se trouvaient sur le BMDP de La Rose pourraient se rendre sur celui de Saint-Jérôme, qu'ils avaient été dispatchés dans les BMDP qui se trouvent à proximité.

Il y a urgence, vous l'avez dit tout à l'heure. Il y a plus qu'urgence dans le plus gros secteur de la ville, comme l'a dit Monsieur ROSSI, plus grand qu'Aix-en-Provence. Les habitants le réclament depuis longtemps. Néanmoins, je reste prudente sur l'ouverture de celui de Saint-Jérôme et quand elle aura lieu - je l'espère très vite -, il est très important de prévoir des aménagements aux abords de ce BMDP et d'indiquer notamment le stationnement possible pas très loin, afin d'éviter que Saint-Jérôme soit encore plus asphyxié que ce qu'il ne l'est déjà et de ce qu'il va l'être dans quelques mois, quand les logements de Saint-Mitre seront également ouverts.

**Monsieur ROSSI**.- Madame le Maire, je le dis à notre collègue, Monsieur BENFERS, mais je crois qu'il faut faire une interpellation au-delà du fait que l'on ne pouvait pas passer de Conseil d'arrondissements en Conseil d'arrondissements, d'une fonction de conseiller municipal à celle de facteur. Vous n'êtes pas là pour cela, vous avez un mandat public, on ne peut pas dire : on va donner à Monsieur BENFERS la charge de retransmettre ailleurs. La réalité est qu'il faut que cette question soit posée en Conseil Municipal. Ce n'est pas possible, hier comme aujourd'hui, que l'on n'associe pas celles et ceux qui ont mandat public sur des territoires. Le Maire délègue ou ne délègue pas. Mais, ce n'est pas possible que l'on puisse imaginer une commission de travail sans répartition territoriale, sans prendre en compte la manière dont les gens arrivent ou accèdent, se garent, l'accessibilité, la densité urbaine qui change de semaine en semaine parce que, dès que l'on construit, des gens habitent et forcément il y a les difficultés inhérentes aux violences et aux situations particulières. Il ne faut pas se raconter d'histoires. Il y a des choses qui sont fermées non pas parce que le personnel n'était pas arrivé, c'est parce que la relation entre l'utilisateur et le personnel n'était plus tenable. Le personnel municipal n'est pas le pigeon ce que l'on envoie au champ ; il ne se fait pas bouffer par l'utilisateur, il doit être respecté, il doit être protégé. Et donc, dès que l'on implante un bureau municipal, on doit prendre en compte tous ces différents paramètres.

Madame le Maire, il faut que cette question, au-delà du Conseil d'arrondissements, qui n'est qu'une chambre d'écho, soit posée au Conseil Municipal de Marseille, au Maire de Marseille et ses adjoints.

J'entends partout, et je lis à peu près tout, Monsieur BENFERS, que l'on parle de consultation, de concertation, de participation, mais chaque fois que l'on parle de participation, on participe sans les autres. Mais, l'opposition, c'est important qu'elle participe. Tout le monde est important dans une participation. Ce n'est pas le rôle de quelques-uns. Et nous nous honorerions à créer une commission ad hoc ici pour dire : l'ensemble de ceux qui ont mandat public siège à l'intérieur, et donc Madame D'ANGIO ou Monsieur RAVIER définirait qui du groupe qu'ils représentent y siège, qui de la majorité vous souhaitez qui y siège, qui de l'opposition locale y siège, pour que nous ayons effectivement une traduction la plus fine et la plus fidèle possible. Autrement, je sais ce qui va se passer. Il y a 15 jours, j'ai vu Monsieur le Maire de Marseille - je le connais bien, vous le savez bien, je l'ai même eu comme salarié, donc je le connais mieux que tout le monde - à Terre de Mars, avec un aréopage de gens qui ont dû prendre une boussole - et d'ailleurs, je regrette que certains qui connaissent mieux le secteur n'aient pas été là. Et d'un coup, on découvrirait qu'il y avait une ferme. Excusez-moi ! Il n'y a pas de ferme. La Présidente de la Métropole a réservé 300 hectares de foncier non bâti, aujourd'hui. Elle m'a donné mandat pour que nous discussions avec la Société des Eaux de Marseille et la DSP, à condition que, pour les fermes pédagogiques, les jardins partagés, l'eau soit à 80 % moins chère que l'usager, non pas en répartissant la charge sur les usagers que nous sommes, mais sur les fonds propres de la Société des Eaux, pour permettre des fermes, des jardins partagés, que sais-je. 300 hectares ! Là, on va au jardin de Mars et on s'aperçoit... Mais, cela fait longtemps que l'on récolte les légumes. Et d'ailleurs, je le dirai à mon collègue et ami, Maire de Marseille : juste à côté, nous avons aussi un établissement d'enfants handicapés qui font des légumes depuis des années. Cela n'aurait pas été mal que l'on aille leur dire un petit bonjour, à ceux-là qui avaient déjà initié les fermes, et tout cela. Et même mieux, ils ont même un restaurant dans les Arnavaux. Il n'y a dégun qui le sait, à part nous parce que dégun mange là.

Monsieur BENFERS, ce n'est pas un facteur, c'est un Conseiller municipal de Marseille. Je pense, Madame le Maire, que cette question doit être posée dans le lieu précis, et il ne peut pas y avoir l'absence de ceux qui représentent ce territoire, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, dans ces commissions. Autrement, il va se passer comme cela s'est passé ailleurs, et parfois sous des majorités différentes - et vous auriez raison de le rappeler -, des gens qui prennent des décisions sans savoir ce qui se passe localement. Ce n'est pas l'ADN qui nous a poussés aujourd'hui à nous positionner. Et puis, de grâce, quand même, il y a tout un tas de gens qui arrivent dans la chose publique, ils ne vont quand même pas porter toute leur vie le fardeau des décisions des autres. Je comprends bien. D'ailleurs, il ne faudrait pas faire porter le fardeau de l'opposition par des collègues qui ne sont pas partagés non plus. Il faut arrêter. On est sur une nouvelle mandature, avec des gens qui viennent d'être élus, et il n'y a personne qui est illégitime. Tout le monde est légitime. Respectons-nous et faisons en sorte que le Maire de Marseille, qui parle de participation, trouve un écho raisonnant par votre intermédiaire, Madame le Maire, du fait de dire que nous sommes disponibles et prêts à travailler pour lui faire des propositions sur ce secteur.

*(Applaudissements)*

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur ROSSI. Vous avez raison.

**Monsieur BENFERS.**- Madame le Maire, mes chers collègues, quand j'entends mon collègue Monsieur ROSSI, très éloquent, dissenter, j'ai tellement de choses à dire que je m'y perds.

Certes, cette initiative a pour but - peut-être qu'elle est mal amorcée - d'améliorer les conditions d'accueil de nos concitoyens, et surtout les conditions de travail des salariés de notre municipalité.

Quand j'entends tout cela, je me dis : est-ce que l'on est dans une pièce de théâtre ou sommes-nous vraiment en train de réfléchir au bien-être et à l'avenir de nos concitoyens ?

Commençons par le début. Au dernier Conseil d'arrondissements, on a discuté de plein de choses, et souvenez-vous - puisque cela a été filmé -, j'attends toujours Monsieur ROSSI, avec lequel nous étions censés aller visiter les associations culturelles qui étaient en souffrance, d'après lui, ou peut-être à cause ou grâce à la Mairie centrale. Jusque-là, c'est resté lettre morte. Alors, faire de grandes envolées lyriques pour expliquer le pourquoi du comment, que l'on est les meilleurs et animés de bonnes choses... Une petite précision : regardons la gouvernance de la Métropole. Qui gouverne à chaque territoire ? Et lorsque l'on dit : qui sont les mieux à même de comprendre les problématiques

locales ? Commencez de votre côté à plaider la bonne cause, avant de faire la leçon aux autres. Je vous remercie.

**Madame BENKEDIA.**- Je voulais, dans un premier temps, répondre à Monsieur BENFERS. C'est sympa de nous attaquer, encore et encore, mais il faudrait juste rappeler que vous avez fait campagne avec nous, que vous connaissiez qui était la tête de liste, vous connaissiez la Métropole, et avec qui vous avez combattu. Donc, votre intérêt ici est de vous faire mousser par le Printemps Marseillais pour montrer que vous êtes avec eux. Je vous assure : cela n'a aucun intérêt.

Ensuite, par rapport à ce que disait Monsieur ROSSI, facteur ou pas, vous vous êtes proposé gentiment pour amener les rapports auprès de Monsieur PAYAN. Nous attendons.

Je voulais répondre à Madame D'ANGIO, concernant l'ouverture prochaine d'un BMDP : c'est effectif d'après la Ville de Marseille. Je voudrais rappeler que l'on vient d'être élus, que nous sommes là pendant cinq ans et demi, et si vous rappelez tout le temps le passé et ce qui n'a pas été fait, cela ne va pas faire avancer les choses. Vous nous avez parlé de Daniel SPERLING qui était délégué à l'état-civil dans l'ancienne mandature. Cela n'a pas forcément d'intérêt, quand vous répertoriez tout ce qui a été fait avant. On est plein d'ambitions. Nous sommes arrivés en Mairie de secteur – dommage, il n'y a pas Monsieur RAVIER, mais il aime bien dire que vous êtes « RAVIER avec des cheveux longs » donc je vais dire ce qu'il dit en général - c'était la crise au mic, c'est une réalité. Demandez à votre oncle qui connaît très bien « Bande organisée » et « Jul ».

**Madame D'ANGIO.**- Ce n'est pas du tout le registre que j'écoute. Chacun ses goûts musicaux, on n'est pas là pour en discuter. Juste pour remettre l'église au milieu du village et les points sur les « i », ne vous sentez pas offensée quand je rappelle que l'ouverture d'un BMDP à Saint-Jérôme était à l'initiative de quelqu'un de chez vous. Ce n'est rien de méchant. J'ai toujours reconnu, quand les élus, qu'ils soient de la majorité municipale ou pas, faisaient des choses qui étaient bien pour d'autres secteurs. Je les ai toujours soutenus et félicités, comme je l'ai fait pour Madame CHANTELOT, pour l'ouverture des crèches. Ne me faites pas dire, s'il vous plaît, ce que je n'ai pas dit. Je voulais simplement savoir si vous aviez une information sur l'ouverture du BMDP de Saint-Jérôme.

**Monsieur OHANESSIAN.**- Je voudrais remercier, à mon tour, Monsieur KOSKA parce que je ne vous ai pas connu longtemps. Mais je voudrais rebondir sur les centres d'animation. Madame le Maire, vous allez voir le lien. C'est parce que j'ai assisté, au tout début du mandat, grâce à vous, à la réunion de programmation des travaux. Nous n'avons pas été tellement concertés sur la programmation, et nous avons eu un bel exemple avec le centre d'animation de Truphème. Depuis que je suis arrivé, je suis un simple conseiller d'arrondissements délégué à l'animation, j'ai fait le tour de tous les centres et je reçois régulièrement tous les directeurs pour parler de projets et pour essayer de construire. Le problème du centre d'animation de Truphème est que, depuis quelques années, il y a des problèmes d'étanchéité. Des demandes ont été faites, et la programmation traîne. Merci, Madame le Maire, vous avez fait le forcing. Et, au lieu de donner des coups de peinture, on a fait des travaux de réparation du toit. Il y a beaucoup de travaux sur les centres d'animation qui sont urgents, et la Mairie de secteur n'est pas concertée. C'est un peu dans la même ligne que ce rapport qui est mis aux voix : il serait vraiment bien que la Mairie de secteur et les élus qui sont proches des soucis quotidiens, que ce soit sur les centres d'animation ou avec les citoyens, soient concertés, et que l'ensemble des élus ici présents soit concerté pour que l'on avance efficacement sur les bons sujets.

*(Applaudissements)*

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur OHANESSIAN. Nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants – Abstention du groupe UVPM et Retrouvons Marseille)*

#### **RAPPORT N° 20-36424-DEJ - 21-008 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - Approbation du principe de lancement de groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Monsieur BRUMENT.**- Ce rapport a pour objet l'approbation du lancement de divers groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire.

L'objectif du Projet Educatif territorial, sous l'impulsion de la collectivité locale, est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, le projet des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le Projet Educatif territorial vise donc à inscrire l'enfant dans un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Ces groupes de travail seront placés sous la direction de Madame l'Adjointe à la Mairie, en charge de l'Education populaire, et réuniront des partenaires institutionnels, comme l'Education Nationale, des représentants d'associations de parents d'élèves, des associations sportives ou culturelles, des membres des services de la Direction Education Jeunesse et d'autres services municipaux, ainsi que des experts qualifiés.

Notre groupe ne s'oppose pas à ce projet, mais regrette que les groupes de travail ne soient pas composés d'élus des Mairies de secteur. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur BRUMENT. Y a-t-il des prises de parole ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants – Abstention du groupe UVPM et Retrouvons Marseille)*

#### **RAPPORT N° 21-36517-DRPDGAUFP - 21-009 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) - Mesures d'urbanisme temporaire en situation de crise sanitaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

**Madame MAKHLOUFI.**- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation des mesures d'urbanisme exceptionnelles liées à la Covid-19, avec pour but la réalisation d'équipements temporaires dans les zones d'habitation dépourvues de parc, d'espace naturel ou d'équipement sportif de proximité. Nous ne pouvons qu'approuver ces nouvelles mesures qui rendront le quotidien des habitants de notre secteur plus vivable, particulièrement en cette période difficile. Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Madame MAKLOUFI. Monsieur DUDIEUZÈRE ?

**Monsieur DUDIEUZERE.**- Madame le Maire, rapidement une petite explication car nous allons voter contre ce rapport. A notre sens, on va encore dépenser de l'argent inutilement dans des installations provisoires. On sait qu'à Marseille, le provisoire souvent devient définitif. Ces installations provisoires seront probablement de moins bonne qualité que les installations fixes. Or, nous avons énormément d'équipements, de parcs, de jardins, de jeux pour enfants, qu'ils soient transférés ou pas, qui sont en situation dégradée, voire très dégradée, voire même complètement inutilisables, et qu'il conviendra de refaire complètement.

Pour nous, l'argent serait mieux investi pour entretenir et rénover ces installations qui existent déjà, plutôt que de faire à nouveau des installations temporaires qui vont coûter de l'argent pour une durée de vie qui risque d'être assez courte.

Voilà la raison pour laquelle nous nous opposons à ce rapport.

**Madame BAREILLE.**- Merci, Monsieur DUDIEUZÈRE. Nous notons et nous passons au vote.

*(Le rapport est adopté à la majorité – Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)*

Nous avons épuisé les rapports de ce jour. Avant de clôturer cette séance, je souhaitais remercier encore une fois les agents de la Mairie de secteur qui ont permis de tenir ce Conseil, toujours dans des contraintes sanitaires importantes. Et je tiens également à remercier les élus de la majorité pour la présentation des rapports, qui est un travail de préparation important. Bravo et merci à vous !

Prenez soin de vous dans ce contexte sanitaire inédit, et bonne journée à vous tous !

*(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 15 h 56 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7<sup>ème</sup> Secteur)*